



LE MINISTRE

Cotonou, le

14 MAI 2026

N° 006/MTEP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre de la célébration de la fête de l'Ascension, et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **jeudi 14 mai 2026, Jour de l'Ascension**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du Territoire National.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté chrétienne, une bonne fête de l'Ascension.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser

Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS